

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-78 du 24 Mars 1977

Portant création de la Brigade de
l'Ex-Gendarmerie de AGOUNA (District
Rural d'Abomey - Province du Zou)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
 - VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
 - VU l'Ordonnance N° 76-6 du 26 Janvier 1976, en ses dispositions relatives aux Forces Armées Populaires du BENIN ;
 - VU la Loi n° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Populaires du BENIN ;
 - VU l'Ordonnance n° 69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant statut général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires et l'Ordonnance n° 70-15/D/DN du 16 Mars 1970 qui l'a modifiée ;
 - VU l'Arrêté n° 492/DSFA du 11 Septembre 1961, portant création de l'ex-Gendarmerie Nationale du BENIN ;
 - VU le Décret n° 392/PR-DN du 26 Décembre 1968, portant statuts particuliers du Personnel Militaire de l'ex-Gendarmerie Nationale du BENIN ;
 - VU la lettre n° 081/PR/CAB/MIL/CONF du 10 Février 1977 ;
- Sur Proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale, Chef Suprême des Armées ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

/) E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Il est créé une Brigade de l'ex-Gendarmerie à AGOUNA (District Rural d'ABOMEY - Province du ZOU).

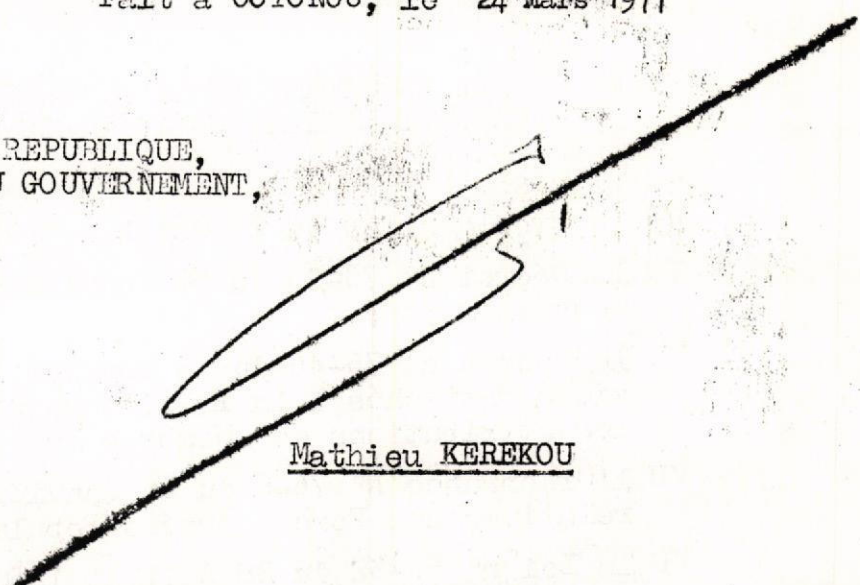
ARTICLE 2.- Le ressort Territorial de cette Brigade est celui de la Commune Rurale d'AGOUNA.

.../....

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 24 Mars 1977

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHIEF DU GOUVERNEMENT,


Mathieu KEREKOU

LE Ministre de la Justice, de la
Législation et des Affaires Sociales,



DJIBRIL MORIBA.-

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 10 CS 6 MJLAS-MF 10 autres Ministères 13 CNR 4 SPD 2 SGG 4 BN 2
DPE-DGAJI-INSAE 6 IEAA-IEEF-DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 5 DIM 4 Etats-Majors 12 Provinces 6
CAB/MIL 5 Province du ZOU 2 District Rural d'ABOMEY 2 Commune Rurale d'AGOUNA 2
Brigade de l'ex-Gendarmerie à AGOUNA 2 JORPB 1.-UNB-FSJEP 4